

Saint Louïs, SIRE, fut un de ces Monarques accordés à la terre pour servir de modèle aux Princes Chrétiens. La Monarchie le compte dans le nombre de ses plus grands Rois, & l'Eglise le révere comme un Saint. Nous lisons dans l'Histoire de son règne, qu'il assembla les Evêques pour leur demander des secours contre les Albigeois. Voici la réponse qu'ils firent: *Les Prélats voyant que le St. Siège est vacant, quoiqu'il ne soit pas tenu de droit à fournir aucun secours par le commandement d'aucunes personnes séculières; considérant cependant que les tems sont malheureux, & qu'il faut se relâcher des règles dans les calamités publiques, s'engagent unanimement à payer dans un terme très-court, la vingtième partie de leurs revenus de cette année.*

Comment saint Louïs auroit-il pu ou voulu contester à l'Eglise ses Immunités, lui qui les avoit solennellement approuvées, confirmées par son Ordonnance de 1268? Lui, qui après avoir constamment aimé, protégé les Ministres de la Religion durant sa vie, se fit encore un devoir de les recommander à l'héritier de sa Couronne à l'heure de sa mort: *Aimes, lui dit-il, tous gens d'Eglise & de Religion, & prends garde qu'on ne leur tollisse leur revenus, dons & aumônes que tes anciens & devanciers leur ont laissés & donnés.*

SIRE: vous professez la même Religion que saint Louïs, vous occupez le même Trône, c'est le même sang qui coule dans vos veines; & si les sentimens de ce grand Prince sont devenus presque aussi étrangers à nôtre siècle, que le langage qui les exprime, où pouvons-nous espérer de les retrouver que dans le cœur de Vôtre Majesté?

Tout le monde sçait le différend qui s'éleva entre Philippe le Bel & Boniface VIII. au sujet de la Bulle que ce dernier avoit donnée pour défendre toutes levées de deniers sur les Biens du Clergé. *Quel est l'homme censé & raisonnable, disoit Philippe le Bel dans la réponse qu'il fit au Pape, qui puisse concevoir qu'il soit juste de défendre, sous peine d'anathème, au Clergé enrichi par la dévotion des Princes, de les aider selon ses moyens contre les persécutions injustes, soit par forme de don gratuit, soit par forme de prêt ou de subventions?*

Le Roi étoit donc persuadé qu'on avoit défendu au Clergé de son Royaume de l'aider dans quelque forme que ce pût être, même par manière de don gratuit & de prêt. C'étoit donc cette disposition trop générale de la Bulle qui l'avoit blessé; & si Boniface n'avoit
interdit